



MUNICIPALITÉ
DE COLLONGES



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE

**VOTATION DU
24 NOVEMBRE 2019**

Objet du vote, détails,
calendrier, etc.

FUSION COLLONGES – SAINT-MAURICE

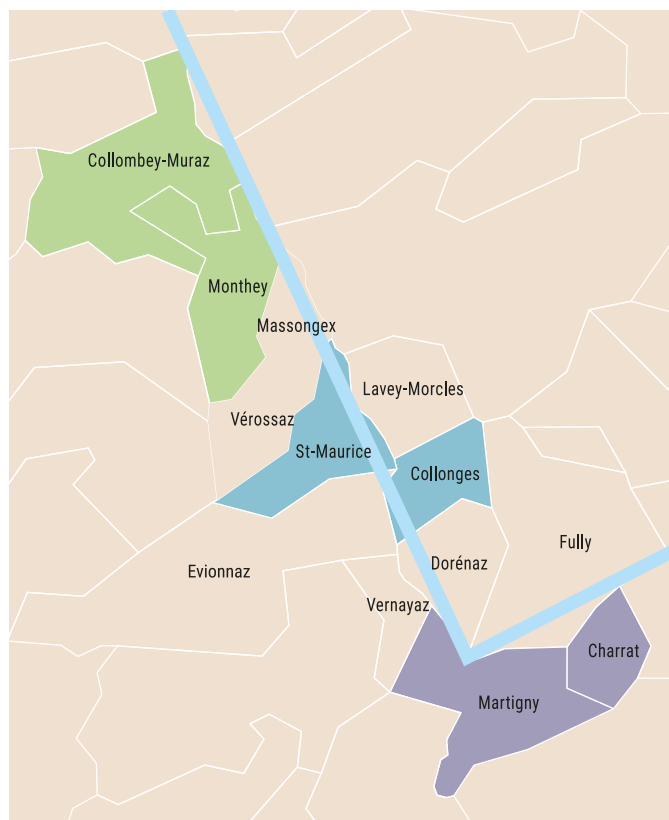
Améliorons ensemble nos perspectives!

UNE FUSION, UN CONTRAT ET DES ENGAGEMENTS

Voisines et partenaires de longue date, les communes de Collonges et de Saint-Maurice envisagent désormais de lier leur destin au sein d'une seule entité. La démarche de fusion, initiée par Collonges, est soutenue par les municipalités unanimes.

ENSEMBLE, ON EST PLUS FORTS

Gestion de l'eau et des déchets, planification énergétique, etc. **Les tâches dévolues aux communes ne cessent de se complexifier**, les exigences cantonales et fédérales de se durcir, tandis que l'engagement politique devient une denrée toujours plus rare dans les petites localités. Dans ce contexte, la fusion des communes prend tout son sens, permettant notamment de **rationaliser les dépenses et de professionnaliser les services**.



Martigny et Charrat réunies dès 2021

Monthey et Collombey-Muraz en projet pour 2024

Collonges et Saint-Maurice en votation le 24 novembre 2019

UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Alors qu'une fusion permettrait à Collonges de mieux répondre aux défis qui l'attendent et de **renforcer ses prestations communales**, Saint-Maurice y voit une belle opportunité de **créer une nouvelle force à l'échelle cantonale** et de prolonger la réorganisation de ses services débutée en 2013, lors de la fusion avec Mex.

DES FUSIONS À SATISFACTION

Les fusions de communes sont encouragées par le Canton, qui leur apporte un soutien financier, administratif et juridique. Entre 1990 et 2018, le Valais est ainsi passé de 163 à 126 communes. Les exemples de territoires ayant fusionné avec succès et satisfaction ne manquent pas. Outre Saint-Maurice et Mex en 2013, on retient notamment:

- ▶ **Crans-Montana** (Chermignon, Montana, Randogne et Mollens) / effective depuis 2017 / 11'500 habitants
- ▶ **Charrat et Martigny** / acceptée en mars 2018, effective au 1^{er} janvier 2021 / + de 20'000 habitants
- ▶ **Veyras, Venthône et Miège** (Noble-Contrée) / acceptée en juin 2018, effective au 1^{er} janvier 2021 / 4400 habitants
- ▶ **Bagnes et Vollèges** / acceptée en février 2019, effective au 1^{er} janvier 2021 / 10'000 habitants
- ▶ **Monthey et Collombey-Muraz** / en projet pour 2024 / + de 26'000 habitants
- ▶ **Chamoson, Leytron, Isérables, Riddes et Saillon** / en cours de réflexion

UN CONTRAT POUR DAVANTAGE DE TRANSPARENCE

Collonges et Saint-Maurice ont choisi d'établir un contrat de fusion, facultatif dans ce genre de démarche. Celui-ci permet aux deux parties de **s'engager formellement sur certains sujets de leur choix**.

Le contrat précise par exemple que les collaborations intercommunales actuellement en place seront poursuivies, que les collaborateurs communaux seront repris et que le bureau communal de Collonges restera ouvert deux demi-journées. Il indique aussi que ce sont le nom et les armoiries de Saint-Maurice qui seront attribués à la commune fusionnée. Le contrat propose enfin de doter la future commune d'un **Conseil municipal de 7 membres**

(contre 11 actuellement à Saint-Maurice, dans l'optique d'une professionnalisation renforcée des services) et d'un **Conseil général de 45 membres**.

Le 24 novembre, les citoyens se prononceront à la fois sur le principe de la fusion et sur le contrat. En cas d'acceptation du rapprochement et de refus du contrat, la fusion ne serait pas remise en cause. Bien qu'un contrat accepté par les citoyens soit rarement refusé par le Parlement, **il appartiendra dans tous les cas au Grand Conseil de le valider officiellement**. S'il devait être refusé, le Conseil municipal de la nouvelle commune comptera 11 membres.

EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus

- Retrouvez le contrat de fusion dans son intégralité sur le site dédié au projet: www.fusion2021.ch (page Documents)



Les premières réflexions sur un projet de fusion ont démarré au printemps 2018 déjà, sous l'impulsion des deux conseils communaux unanimes. Différentes étapes ont jalonné le processus, dont des soirées publiques consultatives, durant lesquelles les citoyens de Collonges (photo) et ceux de Saint-Maurice ont pu exprimer leurs craintes et leurs espoirs vis-à-vis de la démarche. Des données qui ont nourri les réflexions du comité de pilotage (voir encadré «Copil et groupes de travail» au dos), et vont encore le faire si le principe de la fusion est accepté le 24 novembre prochain.

QUELS CHANGEMENTS EN CAS DE FUSION?

Les deux communes travaillent déjà main dans la main sur de nombreux aspects, si bien que la fusion ne provoquera pas de changements majeurs. Sur d'autres points en revanche, elle impliquera un nouveau fonctionnement. Tour d'horizon.

AUTORITÉS



Le contrat de fusion prévoit un futur Conseil municipal à 7 membres. La nouvelle commune sera en outre dotée d'un Conseil général fort de 45 membres. En cas de fusion, les citoyens des deux communes pourront se présenter aux élections communales.

ARMOIRIES & NOM



La grande commune fusionnée prendra le nom de Saint-Maurice, ainsi que ses armoiries. Le nom de Collonges existera toujours, désignant un village de la commune fusionnée. Le numéro postal de Collonges sera conservé.

ADMINISTRATION



Le bâtiment administratif de Saint-Maurice, sis à la Grand-Rue, sera le siège de la nouvelle commune. Le personnel communal de Collonges sera intégralement repris, à des conditions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui. Afin de les accueillir, une nouvelle répartition des services au sein d'autres bâtiments municipaux devra être mise en place. Les systèmes informatiques seront harmonisés.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Aucune des deux communes ne sera dans l'obligation de déclasser ou d'ouvrir de zones à bâtir. La commune fusionnée devra en revanche produire un nouveau plan d'affectation des zones (PAZ).

| | Collonges | Saint-Maurice |
|----------------------------|-----------|---------------|
| Population | 780 hab. | 4595 hab. |
| Surface | 1224 ha | 1489 ha |
| Surfaces boisées | 644 ha | 679 ha |
| Habitat et infrastructures | 54 ha | 248 ha |
| Surfaces agricoles | 206 ha | 253 ha |

BOURGEOISIES



La fusion des bourgeoisies sera également votée le 24 novembre. Les bourgeoisies de Mex et de Saint-Maurice n'ayant pas fusionné en 2013, il s'agira de recueillir le vote des bourgeois des 3 entités. Les conseils bourgeoisiaux de Mex et de Saint-Maurice, ainsi que le Conseil municipal de Collonges (administrateur de la bourgeoisie de Collonges), recommandent tous trois que les bourgeoisies restent indépendantes. Celles-ci conserveraient ainsi leurs armoiries et la gestion de leur patrimoine.

CRÈCHES – UAPE



Collonges dispose de structures d'accueil satisfaisantes, de même que Saint-Maurice. En cas de fusion, les conditions d'accès et de tarifs de la crèche seront les mêmes pour les habitants de Collonges. Des collaborations seront en outre possibles avec la crèche-garderie «Boule de Gomme» de Saint-Maurice, selon les besoins de la population de Collonges.

ÉCOLE



Le système scolaire actuel convenant aux deux communes, il sera maintenu pour 8 ans au moins, pour autant que la bourgeoisie de Collonges, propriétaire d'un des deux bâtiments (3H-4H et 8H), continue de mettre le lieu à disposition aux mêmes conditions qu'actuellement. Ce point est garanti par le contrat de fusion. Au niveau secondaire, puisque tous les jeunes du district sont scolarisés au cycle d'orientation de Saint-Maurice, seules les pratiques liées aux frais d'étude et aux repas seront harmonisées.

CULTE

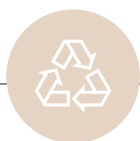


Les activités des deux paroisses, catholique et protestante, ne sont pas touchées par le projet de fusion.



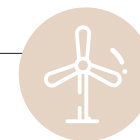
EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Alors que l'eau potable de Collonges ne répond plus aux normes légales en raison de sa teneur en arsenic, une fusion pourrait conduire à une gestion régionale de l'approvisionnement. Côté eaux usées, Collonges est reliée à la STEP d'Evionnaz et environs, tandis que Saint-Maurice est liée à la commune vaudoise de Lavey-Morcles. A terme, cette dernière installation devrait être déplacée dans le cadre de la troisième correction du Rhône.



DÉCHETTERIE

Les habitants de Collonges continueront d'utiliser la déchetterie intercommunale d'Evionnaz, tout en ayant la possibilité d'accéder aux installations de Saint-Maurice.



ÉNERGIE

L'entier du réseau électrique pourrait passer en mains de la nouvelle entité communale. Celle-ci deviendrait alors propriétaire de l'intégralité du réseau de distribution. Cela permettrait de négocier des tarifs intéressants en faisant jouer la concurrence. Les **tarifs** seraient revus **à la baisse** pour les habitants de Collonges. La commune fusionnée disposerait en outre d'un grand potentiel d'énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, solaire, chauffage à bois et à distance).



FINANCES

Les deux communes se portent bien, avec des marges d'autofinancement de 680'000 francs à Collonges et de 2,47 millions à Saint-Maurice. Elles se situent dans la tranche d'endettement faible des tabelles cantonales. Idem pour le calcul de l'endettement cumulé. A noter que Saint-Maurice dispose également d'une «fortune dormante» (terrains, bâtiment et actions) inscrite aux comptes pour 2,4 millions, qui pourrait être aisément réalisée pour 10,5 millions sans impact sur la Municipalité, ces biens n'étant pas en lien avec la mission communale.



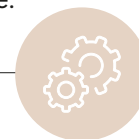
GUICHET COMMUNAL

Les habitants de Collonges auront accès au guichet de Saint-Maurice. Celui de leur village restera également ouvert deux demi-journées par semaine. Lors des scrutins, une urne pour le vote par correspondance sera disponible et le bureau de vote sera ouvert à Collonges le week-end de l'élection/votation. Après 4 ans, un bilan de fréquentation sera tiré et l'utilité de ces mesures évaluée.



IMPÔTS

Le coefficient d'impôt (1,2) et le taux d'indexation (165%) proposés dans le contrat de fusion se situeront entre ceux des deux communes. D'où une très faible augmentation des impôts pour les habitants de Collonges et une très légère diminution pour ceux de Saint-Maurice.



TRAVAUX PUBLICS

Les collaborateurs de Collonges seront repris à des conditions au moins équivalentes à celles de Saint-Maurice. Les bâtiments de Sous-le-Scex à Saint-Maurice serviront en utilisation principale et les locaux de Collonges seront utilisés comme dépôt intermédiaire (parc machines). L'installation de timbreuses supplémentaires devrait éviter des déplacements inutiles.



JUSTICE

Le cercle judiciaire Saint-Maurice – Collonges sera maintenu (un seul juge et un vice-juge).



POMPIERS / POLICE

La situation actuelle donnant entière satisfaction – Collonges membre du CSP Salentin, Saint-Maurice collaborant avec Lavey –, la fusion n'entraînera aucun changement. Les deux casernes en fonction seront maintenues. Pas de changement non plus quant à la police: les deux communes font partie de la police intercommunale du Salentin (PIS).



PROTECTION CIVILE

En cas de fusion, Collonges quittera le secteur Martigny pour celui de Monthey (OPC Région 6 Monthey).



SANTÉ – EMS – CMS

Aucun changement pour l'EMS Saint-Jacques, à Saint-Maurice, commun aux deux communes. Déjà réunis au sein du CMS du district, Collonges et Saint-Maurice offrent les mêmes prestations et continueront de le faire en cas de fusion.



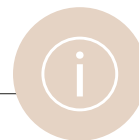
SOCIAL

Le Service officiel de curatelle (SOC) et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont déjà organisés de manière conjointe avec toutes les communes du district. La fusion n'aura aucun impact sur eux.



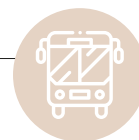
SOCIÉTÉS LOCALES

Les sociétés locales des deux communes continueront à bénéficier du soutien de la nouvelle administration.



TOURISME

La nouvelle commune, qui devra se doter d'une politique touristique, conservera la seule société de développement de Saint-Maurice. Celle de Collonges pourrait devenir une société villageoise.



TRANSPORTS

Collonges et Saint-Maurice sont membres du groupe d'étude du PDI Coude du Rhône (projet de développement intercommunal), chargé de planifier les transports publics. Celui-ci planche sur l'amélioration des services de mobilité entre les communes du district. Unie à Saint-Maurice, Collonges devrait y voir ses intérêts encore mieux défendus.



TRIAGE FORESTIER

Les forêts sont gérées par les bourgeoisies des deux communes. Les deux triages forestiers actuels seront maintenus (Fully-Collonges-Dorénaz et Cime de l'Est), ce qui est géographiquement le plus cohérent, mais la police forestière devra être confiée à un seul triage.

COPIL ET GROUPES DE TRAVAIL

Le projet de fusion a été emmené dès ses débuts, au printemps 2018, par un comité de pilotage (Copil), constitué des présidents, vice-présidents et secrétaires des deux communes. Le Copil a été accompagné dans cette démarche par la société de fiduciaire et de conseil Nofival.

Afin d'appuyer ses réflexions sur les expériences et les compétences des gens du terrain, le Copil a ensuite nommé 5 groupes de travail (ou «commissions thématiques») sur les thèmes:

- ▶ Services industriels, énergie et environnement
- ▶ Services techniques
- ▶ Pouvoir politique et administration
- ▶ Sécurité
- ▶ Vivre ensemble

En leur sein, des conseillers municipaux et des collaborateurs spécialisés des deux communes, mais aussi des responsables régionaux tels que directeurs de CMS, crèches, écoles, etc.

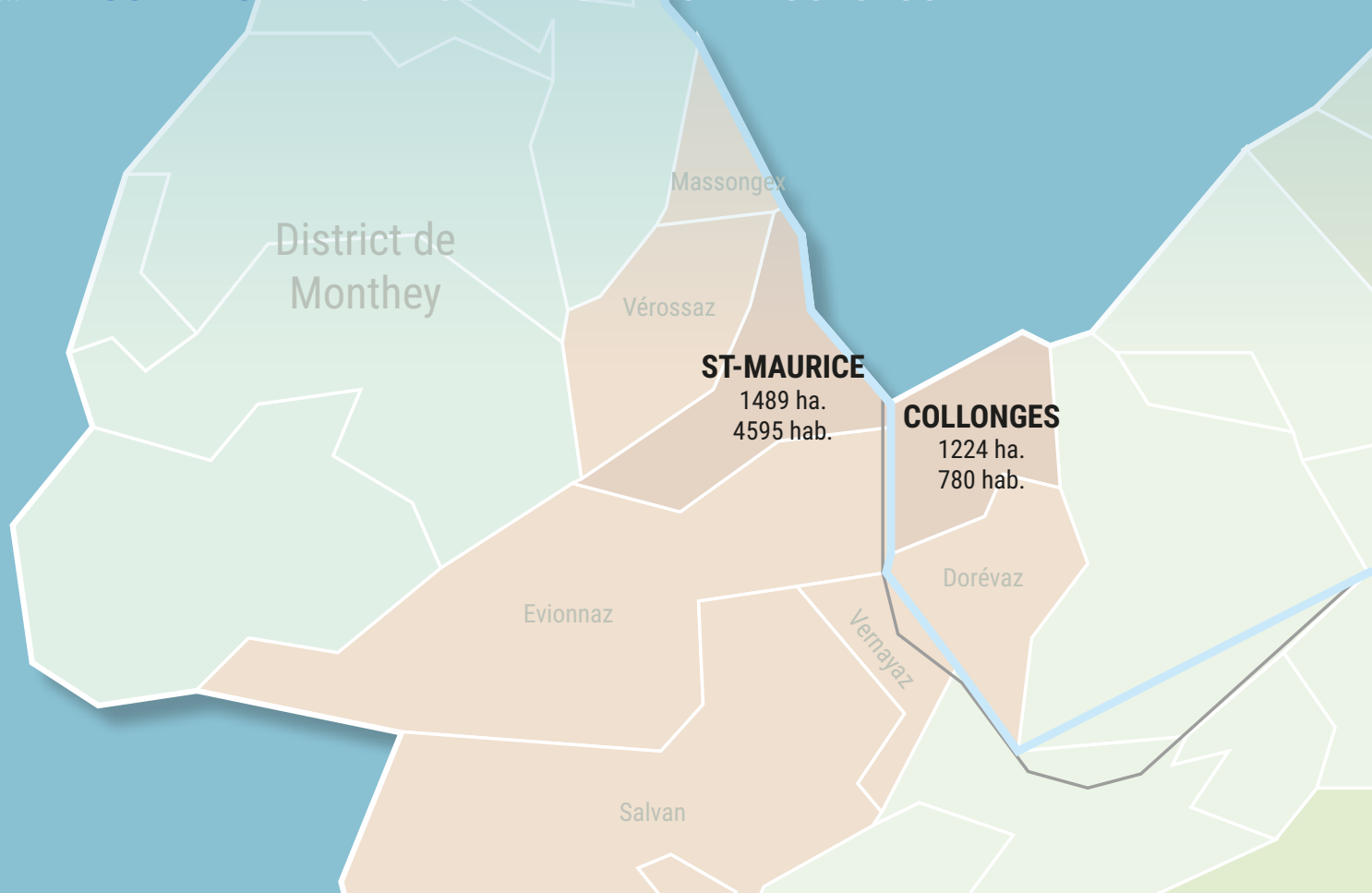
LA DÉMARCHE, TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE

| | |
|------------------------------------|---|
| Mai 2018 | Les Conseils municipaux unanimes choisissent de lancer une étude de faisabilité de fusion |
| Sept. 2018 – Mars 2019 | Rédaction du rapport de fusion par le collectif valaisan indépendant FUZIO |
| Avril 2019 | Présentation du rapport aux Conseils municipaux des deux communes |
| 14 juin 2019 | Mise en ligne du rapport et du contrat de fusion |
| Début septembre 2019 | Diffusion en tous ménages Collonges et Saint-Maurice de la présente brochure |
| 19 septembre 2019 | Présentation du rapport et du contrat de fusion au Conseil général de Saint-Maurice |
| 8 octobre 2019 | Soirée d'information publique et d'échanges à Collonges |
| 22 octobre 2019 | Soirée d'information publique et d'échanges à Saint-Maurice |
| 24 novembre 2019 | Votation populaire. Les citoyens des deux communes sont appelés à se prononcer sur la fusion et sur le contrat de fusion. Les bourgeois se prononcent également sur la fusion des bourgeoisies. Les deux fusions sont indépendantes l'une de l'autre. |
| Mai 2020 | Décision du Grand Conseil (fusion et contrat de fusion) |
| Automne 2020 | Elections des nouvelles autorités communales (Conseil municipal et Conseil général) |
| 1^{er} janvier 2021 | En cas de vote positif, entrée en vigueur de la nouvelle commune |



LA FUSION COLLONGES – SAINT-MAURICE C'EST...

- ... **DEUX PARTENAIRES AUX FINANCES SAINES ET AU DYNAMISME PARTAGÉ**
- ... **L'OPPORTUNITÉ DE PROFESSIONNALISER ET D'AMÉLIORER LES PRESTATIONS COMMUNALES**
- ... **UNE PERSPECTIVE D'ÉQUILIBRE ENTRE MARTIGNY ET MONTHEY**
- ... **LA CONTINUITÉ D'UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE**



EN SAVOIR PLUS

Le site www.fusion2021.ch propose:

- ▣ la version intégrale du rapport de fusion
- ▣ le contrat de fusion
- ▣ le calendrier
- ▣ une série de questions fréquemment posées (FAQ)
- ▣ une newsletter pour recevoir les dernières actualités chez soi

VOUS AVEZ UNE QUESTION?

Ou des inquiétudes, des suggestions?

N'hésitez pas à vous adresser à

- ▣ collonges@fusion2021.ch pour Collonges
- ▣ st-maurice@fusion2021.ch pour Saint-Maurice